

publiquement son intérêt pour cette affaire et l'importance qu'accorde le Canada au respect des formes régulières dans la procédure d'appel. En novembre, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion demandant la libération de M. Kim. (La condamnation à mort prononcée contre M. Kim a été commuée en une peine d'emprisonnement à vie par le président de la Corée, en janvier 1981.) Pendant toute l'année, les autorités coréennes ont été régulièrement tenues au fait des inquiétudes suscitées au Canada par cette affaire et par d'autres questions relatives aux droits de la personne.

Les efforts de la République de Corée pour reprendre un dialogue constructif avec la Corée du Nord au sujet de la réunification sont demeurés stériles. Le Canada continue de favoriser les propositions visant à réduire les tensions et de souscrire au principe voulant que la République de Corée assume un rôle clé dans la négociation de tout règlement du problème.

Australie, Nouvelle-Zélande, Pacifique Sud

Les relations du Canada avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont continué de progresser en s'appuyant sur de solides assises, se sont étendues bien au delà des domaines traditionnels de concentration des échanges. Les trois pays ont continué de se consulter au sujet de toutes les grandes questions où les perceptions et les expériences communes peuvent rendre la coopération particulièrement efficace, notamment en ce qui concerne l'Indochine, l'Afghanistan, l'Afrique australe, le Moyen-Orient et le dialogue Nord-Sud. Ils ont également travaillé en étroite collaboration à titre de partenaires dans le Pacifique et au sein du Commonwealth.

Les nouveaux programmes énergiques mis en œuvre pour intensifier la coopération économique et commerciale bilatérale semblent prometteurs; c'est là une composante vitale de cette relation élargie entre les trois pays. Parce qu'elles possèdent une économie de marché hautement développée et qu'elles sont sur le point de se lancer dans de grandes entreprises d'exploitation énergétique et (en Australie) de mise en valeur des ressources, l'Australie et la Nouvelle-Zélande offrent toutes deux au Canada des débouchés chaque jour plus intéressants. En reconnaissance de ce fait, le ministre d'État au Commerce a dirigé une mission commerciale, composée de trente-deux hommes d'affaires canadiens, qui s'est rendue en Australie et en Nouvelle-Zélande en mai, et a signé une convention de double imposition avec chacun de ces pays. Cette visite, ainsi que celle qu'a effectuée au Canada, en août, le vice-premier ministre néo-zélandais, Brian Talboys, démontre que l'Australie et la Nouvelle-Zélande souhaitent, tout comme le Canada, un resserrement des liens économiques. Les trois gouvernements ont convenu de l'opportunité de réexaminer les relations commerciales et économiques à caractère bilatéral à la lumière des possibilités de coopération accrue. D'autre part, des fonctionnaires canadiens ont entrepris un examen en profondeur des possibilités de commerce avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui s'offrent au Canada. Cet examen, qui devrait être suivi d'une deuxième série de

négociations commerciales avec chacun de ces pays en 1981, devrait permettre d'établir la nature des ententes intergouvernementales à conclure pour encourager le secteur privé à profiter des débouchés extraordinaires qu'offriront ces pays dans les années 80.

Les efforts que déploie présentement le gouvernement canadien pour appuyer les soumissions présentées par des entreprises canadiennes pour vendre à l'Australie du matériel de télécommunications par satellite et le système vidéotex Télidon témoignent d'un évident désir d'élargir les relations économiques. Parallèlement, l'adjudication par le gouvernement néo-zélandais d'un contrat de 130 millions de dollars à un consortium canado-néo-zélandais pour la construction d'une usine de méthanol commercial est une bonne indication des possibilités qui s'offrent au Canada de participer à la mise en valeur des ressources énergétiques.

Plusieurs ministres provinciaux et une grande mission commerciale composée de représentants provinciaux ont effectué des visites en Australie et en Nouvelle-Zélande ou dans l'un ou l'autre de ces pays. Des ministres de certains États australiens ont eux aussi effectué des visites dans plusieurs provinces canadiennes.

L'année écoulée a donc été particulièrement bien remplie; les consultations ainsi que les activités de coopération ont porté sur une vaste gamme de domaines. Mais, fait peut-être plus important encore, les échanges au niveau du secteur privé ont été tout aussi énergiques. Des fonctionnaires, des éducateurs et des hommes d'affaires se sont rendus de plus en plus fréquemment dans l'un ou l'autre des trois pays pour y discuter de questions d'intérêt commun comme le concept d'une « communauté du Pacifique », les relations fédérales-provinciales, les systèmes juridiques, les politiques touchant les Maoris et les autochtones, l'énergie et les techniques de mise en valeur des ressources. Nombre d'hommes d'affaires et d'universitaires ont participé à des visites et à des échanges à caractère officiel ou privé, et plusieurs grands journalistes et éclaireurs d'opinion australiens sont venus au Canada dans le cadre d'un programme permanent mis en œuvre par le Ministère pour mieux faire connaître les points forts et les capacités du Canada aux éclaireurs d'opinion de l'étranger. C'est cet échange constant à tous les niveaux du gouvernement, du monde des affaires et de la vie professionnelle qui vient étoffer les relations qu'entretiennent les trois pays et qui leur donne toute leur portée.

Dans le Pacifique Sud, si les objectifs canadiens ont été plus modestes, les perspectives de consultation et de coopération économique sont néanmoins encourageantes. Les échanges se font notamment dans les secteurs qui revêtent traditionnellement un intérêt commun, comme le Commonwealth et le Pacifique, (en particulier les pêches et la gestion de la zone économique, et le droit de la mer), mais ils peuvent également englober la fourniture, par des entreprises canadiennes, de compétences techniques, ainsi que de biens et de services liés à l'exploitation minière, aux communications, aux télécommunications, à l'exploitation forestière et aux pêches. Des ministres